



Procès-verbal de la réunion du conseil 8 octobre 2025 à 9 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse, Sainte-Anne, le 8 octobre 2025.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 9 h

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 9 h et procède à la reconnaissance suivante des terres en français :

La Municipalité reconnaît que nous sommes situés sur les territoires visés par le Traité n° 1, étant les terres ancestrales des Anishinaabé, Cris, Oji-Cris, Dakotas, et Dénés, ainsi que la patrie de la Nation métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	virtuellement	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	par téléphone	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale
Nadine Vielfaure, agente législative

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-375

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 8 octobre 2025 soit adopté tel que distribué et amendé afin d'inclure une question sous la rubrique Rapports des délégués municipaux et une question concernant le nettoyage de la route 48E.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-376

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2025 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques

2025-377

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250303 à 20250312 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500933 à 202500981 (inclusivement) pour la somme de 171 411,19 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE

États financiers

2025-378

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2025 soient approuvés et adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Taxes supplémentaires d'automne 2025

2025-379

conseillère Normandeau

conseiller Eros

ATTENDU QUE l'article 326 de la *Loi sur les municipalités* prévoit la correction des rôles de perception municipaux et l'imposition de taxes supplémentaires sur les propriétés dont l'évaluation a changé;

ATTENDU QUE le Service d'évaluation du Manitoba a fourni à l'administration une liste des propriétés nécessitant des ajustements, qu'il s'agisse d'ajouts ou de réductions, aux évaluations existantes;

ATTENDU QUE les services de Postes Canada sont actuellement perturbés en raison d'une grève, ce qui affecte la livraison et la réception en temps opportun de documents et de communications importants, ce qui peut empêcher des personnes ou des entités de respecter les délais fixés malgré des efforts raisonnables pour s'y conformer;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance d'assurer des accommodements équitables et raisonnables pendant cette période d'interruption du service postal;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la direction à préparer les ajustements nécessaires et à émettre des avis d'impôt supplémentaire pour les années d'imposition 2024 et 2025, conformément à la liste fournie par le Service d'évaluation du Manitoba en date du 18 septembre 2025, pour un total d'environ 93 781,56 \$ en taxes supplémentaires et 35 710,63 \$ en taxes annulées;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil reporte l'imposition de pénalités sur toutes les taxes supplémentaires impayées jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la reprise des services de livraison du courrier par Postes Canada.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Réunion du leadership municipal bilingue de l'AMBM - 25 septembre 2025

Réunion du sous-district sud du CMRE de l'AMM avec MTI - 25 septembre 2025 - préfet Pelletier

Comité municipal régional d'Eastman - sous-comité du sud-est - 6 octobre 2025

Réunion sur les subventions aux groupes de Richer - 7 octobre 2025 - conseillers Randy Eros et Pat Stolwyk

Nettoyage de la route 48E

La direction doit mener une enquête plus approfondie.

AFFAIRES EN COURS - aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - aucun.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Nominations du conseil au sein de comités externes

2025-380

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE le conseil a nommé divers membres du conseil et de la communauté pour représenter les intérêts de la M. R. de Sainte-Anne lorsqu'ils assistent aux réunions des conseils d'administration et des comités d'organismes externes;

ATTENDU QU'une demande a été faite pour confirmer/réviser ces nominations;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil confirme les nominations aux organisations telles que décrites à l'annexe A du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

Réunion du comité du D. U. L. de Richer - 1^{er} octobre 2025

2025-381

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité du D. U. L. de Richer du 1^{er} octobre 2025 soit reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

DÉLÉGATION(S) - aucune.

AUDIENCES - aucune.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES - aucun.

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2025-09 - Arrêté sur les prélèvements sur le lotissement

2025-382

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-09, qui prévoit l'imposition d'un prélèvement sur les terrains lotis, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Prairie By-law Enforcement - renouvellement de l'entente

2025-383

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le préfet et la directrice générale à ratifier un contrat de service avec Prairie By-Law Enforcement Ltd., tel que présenté, jusqu'au 31 août 2027, sous réserve des conditions générales qui y sont énoncées.

ADOPTÉE

Demande de la MMAA - augmentation du financement de la CSAEM

2025-384

conseiller Eros

conseillère Normandeau

ATTENDU QUE la province du Manitoba a publié sa Stratégie de développement économique le 25 septembre 2025, qui comprend, dans le cadre de son pilier 2 : Stimuler le commerce et l'investissement, pour *Travailler avec les municipalités du Manitoba pour améliorer la gestion des eaux usées et garantir la disponibilité des services d'approvisionnement et d'assainissement des eaux pour soutenir le développement économique;*

ATTENDU QUE le Canada, y compris le Manitoba, connaît une crise du logement, les gouvernements fédéral et provincial ayant mis en œuvre des mesures pour remédier à ce problème critique;

ATTENDU QUE le Canada, y compris le Manitoba, subit également des pressions économiques à l'échelle mondiale et cherche à accroître et à renforcer son économie;

ATTENDU QUE le développement économique et le développement immobilier dépendent entièrement de la capacité des installations municipales de traitement des eaux usées et sont limités par celle-ci;

ATTENDU QUE la grande majorité des municipalités du Manitoba ont un besoin urgent de l'aide financière, professionnelle et/ou technique de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba (CSAEM) pour tous les aspects des projets et initiatives liés à l'eau et aux eaux usées;

ATTENDU QUE la demande d'aide à la CSAEM dépasse de loin sa capacité actuelle à y répondre, ce qui entrave la capacité des collectivités manitobaines à mettre en œuvre leurs projets de logement et de développement économique, nuisant ainsi davantage aux objectifs provinciaux et nationaux;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. R. de Sainte-Anne appuie pleinement une augmentation annuelle immédiate du budget d'investissement de la CSAEM, à compter de 2026, pour le porter de 24 millions de dollars à 100 millions de dollars.

ADOPTÉE

Demande de lettre de soutien - Ligue de hockey du sud-est du Manitoba

2025-385

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

ATTENDU QUE les Aces de Sainte-Anne sont depuis longtemps un membre accompli de diverses ligues seniors, notamment la Ligue de hockey du sud-est du Manitoba (LHSEM), contribuant ainsi à la tradition du hockey senior au Manitoba;

ATTENDU QUE la LHSEM a récemment pris des mesures pour exclure les Aces de Sainte-Anne de la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE cette décision aura des répercussions négatives importantes, notamment :

- La perte d'un tremplin important pour les jeunes joueurs de Sainte-Anne et des environs, ce qui nuit au développement du hockey à la base.
- Des répercussions financières sur la ville de Sainte-Anne et l'exploitation de son aréna, ce qui réduit l'utilisation des installations et les retombées économiques locales.
- Un affaiblissement du hockey senior au Manitoba à un moment où le maintien d'organisations fortes et viables est essentiel à la pérennité du sport.
- L'érosion de l'identité et de l'esprit communautaires, les Aces étant depuis longtemps une source de fierté et d'engagement pour les résidents.
- Une réduction des possibilités de compétition régionale, d'engagement des partisans et d'activité touristique qui profite non seulement à Sainte-Anne, mais aussi aux municipalités environnantes.

IL EST RÉSOLU QUE la M. R. de Sainte-Anne demande officiellement à la Ligue de hockey du sud-est du Manitoba de reconsidérer sa décision de retirer les Aces de Sainte-Anne de la saison 2025-2026.

ADOPTÉE

Congrès de l'AMM - réunion avec les ministres et la GRC

La direction doit demander les réunions suivantes :

- Ministre de la Justice pour discuter du manque de présence policière dans la municipalité et de la réforme de la mise en liberté sous caution.
- GRC pour discuter du manque de présence policière dans la municipalité.

Entente de planification stratégique pour le développement économique du CDEM

2025-386

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE le conseil a résolu de retenir les services du CDEM pour faciliter la planification stratégique du développement économique dans la M. R. de Sainte-Anne;

IL EST RÉSOLU QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à ratifier l'entente de collaboration pour l'élaboration d'un plan stratégique, tel que présenté.

ADOPTÉE

Secteur de rétention sur les terres de la Couronne - Adam Schewchuk

La direction répondra.

Crédit d'impôt pour les volontaires - réponse de la province

Reçu à titre d'information.

Éco-Ouest - invitation à l'AGA

2025-387

conseiller Eros

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le conseiller Robert Sarrasin à assister à l'AGA d'Éco-Ouest à titre de représentant municipal, qui aura lieu le 23 octobre 2025, dans la M. R. de Ritchot, et que tous les frais connexes soient payés.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Demande d'orientation du conseil - lettre d'appui (programme agricole)

2025-388

conseiller Eros

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande à l'administration de fournir une lettre d'appui générale confirmant la volonté de la M. R. de soutenir éventuellement la confirmation que les politiques de la M. R. sont conçues pour permettre la création et l'expansion d'exploitations agricoles là où cela est approprié, comme une nouvelle installation d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses dans la M. R. de Sainte-Anne, sous réserve de l'approbation future du conseil et en conformité avec tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables.

ADOPTÉE

N° de lotissement 4175-25-9151 - Markus Lange

2025-389

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

ATTENDU QUE le conseil a examiné le dossier de lotissement n° 4175-25-9151, qui propose de lotir la ferme existante de 10 acres à partir de la parcelle agricole de 80,22 acres (CT n° 2131325/1) située au 41039, RPS 311 dans le ¼ SO 24-7-7E, dans une zone classée « A » Zone agricole;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve le dossier de lotissement n° 4175-25-9151 sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le demandeur obtienne tous les ordres de dérogation nécessaires et s'acquitter de tous les frais y afférents;
2. Que le demandeur fournisse une copie électronique et une copie papier du plan de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba;

3. Que le demandeur fournisse un certificat d'emplacement du bâtiment pour le projet de lot 1, préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
4. Que toute utilisation ou structure non conforme soit mise en conformité avec le règlement de zonage de la MR de Sainte-Anne à la satisfaction du cadre désigné;
5. Que les frais administratifs de lotissement de 150,00 \$ soient payés conformément à l'Arrêté 21-2023;
6. Qu'un prélèvement de 2 000,00 \$ par parcelle créée soit payé, soit un total de 2 000,00 \$;
7. Que tout document technique et/ou juridique lié à ce lotissement puisse être soumis à l'examen de l'ingénieur municipal et/ou de l'avocat municipal;
8. Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et techniques encourus par la Municipalité dans le cadre de ce lotissement, soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

N° de lotissement 4175-25-9141 - Oakview Turkey Farms Ltd.

2025-390

conseiller Stolwyk

conseillère Normandeau

ATTENDU QUE le conseil a examiné le Rapport au conseil du dossier de lotissement n° 4175-25-9141 proposant de lotir le lot 2, plan 74781 BTFW, certificat de titre 3346931/1 (42,23 acres), créant la parcelle proposée A (8,67 acres – ferme) et consolidant la parcelle proposée B (85,95 acres – terres agricoles) avec le lot 1, plan 64631 BTFW, certificat de titre 3002161/1 (52,40 acres);

IL EST RÉSOLU QUE le dossier de lotissement n° 4175-25-9141 soit approuvé aux conditions suivantes (veuillez noter que l'ordre de ces conditions n'implique pas l'ordre de leur réalisation) :

1. Qu'une entente de mise en valeur soit conclue et enregistrée sur le(s) titre(s), confirmant qu'aucun autre lotissement (création de nouveaux lots) ne sera autorisé sur la zone prévue, entre autres;
2. Que le demandeur fournisse une copie électronique et une copie papier du plan de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
3. Que le demandeur fournisse des certificats d'emplacement de bâtiment, préparés par un arpenteur-géomètre du Manitoba, pour :
 - a. projet de parcelle A (8,67 acres - CT 3346931/1); et
 - b. projet de parcelle B (85,95 acres regroupés sous les CT 3346931/1 et 3002161/1).
4. Que le demandeur obtienne toutes les modifications nécessaires et paye les droits d'ordre de dérogation correspondants;
5. Que tout usage ou bâtiment non conforme soit mis en conformité avec les exigences du règlement de zonage municipal, à la satisfaction du cadre désigné;
6. Que les droits administratifs de lotissement de 375 \$ soient exigés conformément à l'Arrêté n° 21-2023;
7. Que l'ingénieur municipal et/ou l'avocat puissent examiner tout document technique et/ou juridique relatif à ce lotissement; et
8. Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et d'ingénierie encourus par la Municipalité en raison de ce lotissement, soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

Avis d'audience publique - Municipalités de Whitemouth et Reynolds

Reçu à titre d'information.

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

2025-391

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 5 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

Manitoba - divers bulletins médias
Articles de presse divers
Eastern Manitoba Tourism Association - AGA

ADOPTÉE

HUIS CLOS

2025-392

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le conseil se retire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 10 h 06, pour discuter des questions aux étapes préliminaires de la discussion en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉE

FIN DU HUIS CLOS

2025-393

conseiller Stolwyk

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 10 h 45 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-394

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 10 h 45.

ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de soirée

22 octobre 2025 à 18 h

Réunion ordinaire de journée

12 novembre 2025 à 9 h

Original signé par :

Original signé par :

Richard Pelletier
préfet

Shelley Jensen, CMMA
directrice générale